



---

**Révision du programme  
d'éthique et culture religieuse**

---

**MÉMOIRE**

présenté par la

**Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec  
FNEEQ-CSN**

au

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

(20 février 2020)

---

---

## **Note liminaire**

### **Qui est la FNEEQ?**

*Fondée en 1969, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) est l'une des huit fédérations affiliées à la CSN. Elle compte plus de 35 000 membres en provenance de 99 syndicats. La FNEEQ rassemble des enseignant-es œuvrant dans tous les ordres d'enseignement, du primaire à l'université, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.*

*La FNEEQ se démarque par le fait qu'elle représente la majorité des enseignant-es du collégial ainsi que la majorité des personnes chargées de cours à l'université : elle compte dans ses rangs 13 syndicats dans les établissements universitaires, 45 syndicats dans les cégeps, 7 au collégial privé, 33 syndicats au primaire et secondaire privé ainsi que l'ITHQ.*

*La FNEEQ est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur, et de l'enseignement primaire, secondaire et collégial privé au Québec.*

# Table des matières

<b>1 - Pourquoi vouloir changer ou abolir le programme d'éthique et culture religieuse ?</b>	
<b>Survol de la question en attente d'un bilan .....</b>	<b>5</b>
<b>2 - Contexte de la création du programme d'éthique et culture religieuse.....</b>	<b>6</b>
<b>3 - Ce que sont les cours d'ECR d'après le programme d'études.....</b>	<b>7</b>
<b>4 - Ce que sont les cours d'ECR sur le terrain</b>	
a) Contenu et approches.....	9
b) Conditions pédagogiques.....	10
c) Conditions de travail.....	11
d) Formation des maîtres.....	12
<b>5 - Ce que le programme d'ECR devrait être... ou ne pas être (voilà la question!) .....</b>	<b>13</b>
<b>CONCLUSION : prendre le temps d'un bilan nécessaire et d'une consultation véritable sur la révision du programme d'ECR .....</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXE</b>	
<b>Tableau synoptique des compétences, des composantes des compétences et des thèmes des cours d'ECR au primaire et au secondaire.....</b>	<b>16</b>
<b>MÉDIAGRAPHIE .....</b>	<b>19</b>



## 1 - Pourquoi vouloir changer ou abolir le programme d'éthique et culture religieuse ?

### Survol de la question en attente d'un bilan

La FNEEQ souhaite réagir à l'annonce du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'une révision en profondeur du programme d'éthique et culture religieuse (ECR) dont la nouvelle mouture est annoncée pour l'automne 2021. Il est d'autant plus surprenant d'apprendre la tenue de cette révision compte tenu du fait que, si on se fie aux informations relayées par les médias, les intentions du gouvernement quant à l'avenir du programme d'éthique et culture religieuse ne sont pas claires, alternant entre la révision du programme et son abolition pure et simple.

Le processus de consultation sur la révision du programme est limité à l'invitation faite au public de répondre à un questionnaire en ligne, au dépôt de mémoires et à la tenue de trois forums les 7, 14 et 21 février 2020 à Trois-Rivières, Québec et Montréal. Le questionnaire et les forums portent sur huit thèmes qui pourraient éventuellement être inclus dans le parcours de formation des élèves et qui « remplaceront, en tout ou en partie, les notions de culture religieuse » (Gouvernement du Québec, 2020). Alors que le questionnaire et les forums posent des questions limitées à la seule proposition gouvernementale, on ne connaît pas le sort qui sera réservé aux mémoires qui seront déposés au ministre de l'Éducation, et l'information sur les forums semble avoir été éliminée des plateformes numériques. De plus, les contraintes temporelles imposées pour traiter un sujet aussi complexe ne favorisent pas un véritable débat à l'intérieur du milieu de l'éducation. Rappelons que l'ensemble des consultations aura duré à peine plus d'un mois, du 10 janvier au 21 février 2020!

Nous constatons aussi que les principaux acteurs et actrices du réseau, les enseignant-es qui portent le cours d'éthique et culture religieuse depuis son implantation en 2008, n'ont pas été consultés. Il semble bien qu'aucune analyse de l'implantation de ce cours n'ait été faite préalablement à cette révision.

Un processus de révision avait bien été amorcé en 2018, sous la gouverne du ministre de l'Éducation libéral Sébastien Proulx, qui avait entrepris d'évaluer le matériel scolaire et de consulter des personnes de façon informelle, mais celui-ci n'avait pas demandé un portrait de la situation.

Pourtant, il ne s'agit pas d'une révision comme une autre, considérant la charge politique qu'elle sous-tend. En outre, la posture gouvernementale qui devrait imprégner un tel exercice consiste, à notre avis, à protéger l'institution scolaire des passions du moment et des motivations extérieures à sa mission sociale. Dans cette perspective, il importe que le processus social de sécularisation qui a été si déterminant dans la construction de l'identité québécoise moderne ne soit pas confondu avec une conception de la laïcité qui exclut tout ce qui n'adhère pas à ce processus. Autrement dit, le religieux ne doit pas être considéré comme un risque de retour en arrière ou une menace de perte de soi.

Qu'on soit en accord ou pas avec l'adoption du projet de loi 21 sur la laïcité de l'État, qui pourrait d'ailleurs être critiqué sur la base de ce qui précède, la révision-abolition du programme d'ECR n'est pas la seule option conséquente à la prise de position contenue dans cette loi, comme ne l'étaient pas les articles du projet de loi 40 qui éliminent, dans la Loi sur l'instruction publique, tous les éléments touchant la création du cours d'ECR et même tout ce qui se rapporte à la place de la spiritualité à l'école. Nous invitons le gouvernement à ne pas prendre à la légère ce procédé de la table rase qui menace la vision humaniste de l'école et instrumentalise une loi aussi fondamentale que la Loi sur l'instruction publique.

En nous basant sur la consultation, nous en déduisons que la proposition gouvernementale fait plus que « retirer la religion de l'école ». En effet, en remplaçant les trois compétences du cours d'ECR par huit thèmes de domaines et de niveaux différents (la participation citoyenne et la démocratie, l'éducation sexuelle, la citoyenneté numérique, l'éducation juridique, l'écocitoyenneté, le développement de soi et les relations interpersonnelles, la culture des sociétés, l'éthique) et en confinant l'éthique à l'un de ces thèmes, elle appauvrit le cours en réduisant ces thèmes à leur fonctionnalité ou à des codes moraux. Finalement, nous croyons que, pour être en phase avec le projet éducatif de l'école québécoise, la réflexion sur la révision du programme d'ECR doit se faire en ayant en tête l'ensemble du curriculum scolaire.

Nous insistons donc sur l'importance d'un bilan exhaustif du programme d'éthique et culture religieuse. Nous souhaitons également que le ministre clarifie ses intentions quant à l'avenir de ce cours.

## 2 - Contexte de la création du cours d'éthique et culture religieuse

Le cours d'éthique et culture religieuse est considéré par ses concepteurs comme le point culminant du processus de déconfessionnalisation et de laïcisation du système scolaire québécois. Ce processus s'est décliné à travers différentes étapes :

- 1997 : amendement constitutionnel qui abroge des dispositions de la Loi constitutionnelle de 1867 (constitution canadienne), laquelle donnait des privilèges aux catholiques et aux protestants par des écoles (et des commissions scolaires) séparées. La même année est adoptée la loi qui transforme les commissions scolaires autrefois confessionnelles en commissions scolaires linguistiques.
- 1999 : dépôt du rapport Proulx, qui recommande l'abolition du statut confessionnel des écoles et l'abandon des cours d'enseignement religieux, ce qui sera effectif dès l'an 2000. Le rapport propose de revoir la place de la religion à l'école tout en spécifiant qu'il n'est pas question « de sortir la religion de l'école, mais de réaménager sa place dans une nouvelle perspective, qui est celle de la laïcité. » (Bilan du siècle, 1999).

- 2005 : adoption de la loi prévoyant la mise en place du cours d'éthique et culture religieuse en 2008. « L'État québécois signifie ainsi sa volonté de compléter la déconfectionnalisation de tous les éléments du système scolaire public. Il reconnaît aussi l'importance des questions religieuses et éthiques dans la vie et l'évolution de la société québécoise. » (MELS, 2008, préambule). Un des concepteurs de ce cours, Georges Leroux, fait ressortir dans ses écrits les exigences qu'une telle posture impose : « [...] laïcité exige un engagement social et politique que chaque génération doit renouveler : la neutralité de l'État sur laquelle cet idéal est fondé se bute à chaque tournant sur des revendications qui lui sont contraires et qu'il doit apprendre à gérer » (Leroux, 2007, p. 12). Pour lui, « [l]aïcité signifie non pas refus du religieux ou de la conviction, mais accueil de la différence dans un monde de respect et de droit » (Leroux, 2007, p. 14).

Par ailleurs, la Commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles accueille favorablement l'implantation du cours d'éthique et culture religieuse et insiste sur l'importance, pour le gouvernement, d'en faire la promotion :

« Nous recommandons fortement au gouvernement de faire une promotion énergique du nouveau cours d'Éthique et de culture religieuse qui doit entrer en vigueur en septembre 2008. Il est important que le public sache exactement ce que sont les finalités et le contenu de ce cours ainsi que la fonction indispensable que cet enseignement est appelé à remplir dans le Québec du XXI<sup>e</sup> siècle. » (Bouchard et Taylor, 2008, p. 260).

Cette citation fait ressortir deux lacunes possibles liées à l'implantation du programme : la promotion mitigée du programme et le manque de compréhension, de la part d'une partie de la population, de ce qu'est exactement le programme d'éthique et culture religieuse.

Il est important d'insister sur le fait que le cours d'éthique et culture religieuse n'est pas antinomique avec la notion de laïcité, mais qu'il l'incarne intégralement en respectant la mission première du système éducatif québécois. La CSN le soulignait dans son mémoire présenté lors de la consultation de la commission Bouchard-Taylor en 2007 :

« La CSN croit donc que le milieu de l'éducation doit, dès les premières années de fréquentation scolaire, sensibiliser les enfants aux valeurs fondamentales, aux différences et à l'ouverture, et ce, peu importe le milieu où ils vivent. À cet égard, le nouveau programme sur les religions et l'éthique qui sera mis en place à l'automne 2008 dans la foulée de la déconfectionnalisation du système scolaire devrait répondre en partie à ce besoin. » (CSN, 2007, p. 8).

### 3 - Ce que sont les cours d'ECR d'après le programme d'études

Le programme ministériel du cours d'éthique et culture religieuse s'est affiché dès le départ comme ayant été conçu dans une optique strictement « laïque et culturelle ». Dans le préambule du programme, il est signalé que l'État québécois veut compléter la déconfectionnalisation du

système scolaire public tout en reconnaissant l'importance des questions éthiques et religieuses (MELS, 2008, préambule). Le programme repose sur le développement de trois compétences :

- C1 : Réfléchir sur des questions éthiques;
- C2 : Manifester une compréhension du phénomène religieux;
- C3 : Pratiquer le dialogue.

Les deux finalités du programme – reconnaissance de l'autre et poursuite du bien commun – n'ont jamais été remises en question. Dans le programme, elles sont communes à la compétence en éthique et à celle en culture religieuse.

Le document ministériel établit des liens explicites entre plusieurs thèmes du programme d'ECR et des intentions éducatives ou des domaines généraux de formation. Le tableau en annexe présente les compétences et les composantes de chacune de ces dernières ainsi que les principaux thèmes abordés au primaire et au secondaire. Les mêmes éléments de contenu sont à développer ou à consolider selon l'étape à laquelle l'élève est rendu dans son parcours scolaire. Ce sont ces mêmes éléments de contenu ainsi que les indications pédagogiques qui témoignent de l'évolution de l'acquisition de la compétence d'un cycle et d'un niveau à l'autre.

Depuis son implantation, le cours d'ECR a fait l'objet de certaines critiques quant à sa conception, à son contenu et à la perception de son contenu. Ainsi en est-il de la division entre l'éthique et la culture religieuse, parfois perçue comme un compromis juxtaposant des éléments de réflexion qui, par essence, sont contradictoires. On critiquera aussi le fait que le traitement des questions existentielles ou liées à la spiritualité dans l'unique cadre religieux occulte le fait qu'elles existent également en dehors de toute référence religieuse.

La dernière compétence – *Pratique du dialogue* – ne fait pas partie des thèmes de la consultation actuelle. Elle est pourtant un élément central du cours et repose sur des contenus de formation fort pertinents quant à la compréhension de différents types de jugements, de raisonnements ou de postures argumentatives à développer dans le cadre d'une discussion. Cela étant, le titre du cours dissimule la place prépondérante de la pratique du dialogue dans ce cours, ce qui nourrit la méconnaissance de tout ce qui est abordé et accompli à travers cette formation.

Alors que la pratique du dialogue est toujours sollicitée dans le cadre des situations d'apprentissage des deux autres compétences, ces dernières seront habituellement traitées l'une et l'autre à partir d'apprentissages qui leur sont spécifiques (MELS, 2008, p. 281), considérant qu'il s'agit de « deux dimensions essentiellement distinctes, mais renvoyant l'une et l'autre à des zones d'expression particulièrement sensibles de la diversité » (MELS, 2008, p. 279).

Certains verront là un parti-pris pour le multiculturalisme. D'autres verront dans le parallélisme entre les deux premières compétences un défaut de structure rendant impossible la critique des religions ou de certains de leurs éléments, la dimension critique des valeurs revenant plutôt à l'éthique. Pourtant, c'est oublier les finalités du programme et la posture professionnelle



explicitement demandée aux enseignantes et enseignants dans le programme. Cela dit, des imprécisions quant aux contenus pourraient être corrigées. Forts de leur pratique, les enseignantes et enseignants ont déjà fait leurs constats et ciblé certaines modifications à apporter au programme pour l'améliorer tout en défendant son maintien. Ne faudrait-il pas commencer par les entendre ?

#### 4 - Ce que sont les cours d'ECR sur le terrain

Les conditions de la pratique de l'enseignement du programme d'ECR méritent d'être présentées pour montrer l'écart existant parfois entre les idées véhiculées sur les cours et la réalité.

##### a) Contenu et approches

Selon les échos reçus de nos membres enseignants, les compétences en éthique et en pratique du dialogue (C1 et C3) ne devraient pas être remises en question. Bien au contraire, elles sont considérées comme étant bien définies et aisément applicables dans le cadre d'apprentissages signifiants et formateurs. Les compétences acquises par les élèves dans le cours sont d'ailleurs réinvesties dans d'autres cours du parcours scolaire, comme l'ont fait remarquer des membres enseignant dans d'autres domaines.

Il y a un consensus sur l'approche éthique du programme d'ECR, sa valeur en soi et son potentiel comme socle intégrateur des grandes problématiques sociales actuelles étudiées dans le cours. En ce sens, la proposition gouvernementale qui confine l'éthique à l'un des huit thèmes du programme, avec l'éducation juridique ou l'écocitoyenneté, par exemple, produirait une double perte : celle de son inscription dans l'agir humain en général, avec toute sa charge réflexive et critique, et celle découlant de la réduction du traitement de ces thèmes à leur fonctionnalité ou à des codes moraux.

La pratique du dialogue est aussi perçue par les enseignantes et les enseignants comme une compétence essentielle du cours. Plus qu'une simple technique de prise de parole, qu'elle contribue aussi largement à développer, cette compétence s'inscrit dans un rapport humain qui implique une éthique dans l'élaboration de sa réflexion et dans son partage avec autrui. De plus, en 2016, l'UNESCO mettait de l'avant l'importance de la pratique du dialogue en classe pour contrer la radicalisation (UNESCO, 2016).

Les avis sur la compétence en culture religieuse sont plus nuancés. On le savait déjà, les enseignantes et les enseignants réclament depuis longtemps divers ajustements à ce sujet. Ainsi en est-il de la place insuffisante laissée à l'athéisme, à l'agnosticisme et à des visions séculières du monde ou de l'occultation de l'inégalité entre les genres dans les contenus de la compétence.

On critique aussi une approche trop complaisante à l'endroit des religions. Or, il nous semble clair que les questions relevant de cette compétence doivent aussi faire l'objet de critiques. Savons-nous ce qui est en cause ? S'agit-il de la manière de présenter la matière ou de l'évaluer, ou s'agit-il du contenu proprement dit ? Faudrait-il clarifier l'énoncé de compétence ? Force est de constater que nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour tirer des conclusions à ce sujet, d'où notre appel à une évaluation méthodique de l'implantation du programme d'ECR depuis sa création, évaluation donnant une place prépondérante aux recherches scientifiques en la matière ainsi qu'aux enseignantes et aux enseignants en charge de son application.

Nous voulons aussi répondre à celles et ceux qui demandent la disparition pure et simple de la compétence sur le phénomène religieux dans le cours d'ECR. Cette question est d'ordre sociétal. Elle nous ramène aux différentes interprétations de la laïcité, mais sûrement aussi aux tensions identitaires liées au processus de sécularisation québécois, d'où l'importance de se donner du temps pour réfléchir et écouter. En ce qui nous concerne, nous croyons appuyer, sans ambiguïté aucune, l'école laïque quand celle-ci propose des contenus de cours sur le phénomène religieux dans une perspective culturelle et non confessionnelle.

Enfin, nous estimons important de ne pas perdre l'occasion offerte par ce programme de donner une place significative à la présentation des spiritualités autochtones. Il s'agit d'un lieu important pour mieux faire comprendre les réalités culturelles des communautés autochtones à l'ensemble des élèves tout en contribuant à la décolonisation de notre enseignement concernant les Premières Nations et les Inuits en les incorporant dans le processus de révision du programme.

## **b) Conditions pédagogiques**

Certaines conditions pédagogiques dans lesquelles le programme d'ECR a été offert au fil des années peuvent aussi avoir affecté la qualité des cours dispensés. Il nous paraît important de les identifier tout en soulignant qu'elles ne rendent pas nécessairement compte de leur utilisation en classe par un corps professoral soucieux de la qualité de son enseignement.

Les manuels scolaires proposés au personnel enseignant, approuvés d'ailleurs par le ministère de l'Éducation, comportent des lacunes qui ont créé des perceptions négatives quant au programme. Or les enseignantes et les enseignants ne présentent pas les contenus de manuels qui sont erronés ou tendancieux. C'est pourquoi elles et ils demandent une révision du matériel pédagogique, entres autres quant à l'égalité des genres et quant aux stéréotypes religieux, et que l'évaluation du cours se fasse à partir de ce qui est fait en classe et non de ce qui se trouve dans les manuels scolaires.

Comme il arrive pour d'autres disciplines, le nombre indicatif d'heures pour le programme d'ECR<sup>1</sup> correspond rarement aux périodes prévues dans la grille horaire. Il y en a toujours

---

<sup>1</sup> Heures partagées avec d'autres disciplines au primaire; 100 heures en sec 1-2; 100 heures en sec 4; 50 heures en sec 5. (LIP, section VI, art. 22-23-23.1)

moins<sup>2</sup>, ce qui rend plus difficile le suivi des élèves et l’approfondissement de la matière. Le cours d’ECR se voit aussi couper des heures dans la grille horaire des projets particuliers. Rien pour valoriser le cours aux yeux des élèves et de leurs parents! De plus, la réussite du cours d’ECR de secondaire 5 n’est pas nécessaire à la sanction des études : l’élève doit avoir réussi deux unités de secondaire 5 soit en ECR, soit en éducation physique et à la santé.

### c) Conditions de travail

Les conditions de travail sont difficiles vu le petit nombre d’heures allouées au programme d’ECR. Les enseignantes et enseignants se retrouvent souvent à travailler dans un grand nombre de niveaux ou dans plus d’une école pour combler leur tâche. Ce phénomène est exacerbé par le fait que plusieurs établissements ne respectent pas les heures indicatives pour le cours.

Aussi, plusieurs enseignantes et enseignants se voient obligés de combler leur charge avec d’autres cours. Le cours d’ECR aboutit souvent en « queue de tâche ». Cela a pour conséquence que plusieurs professeurs d’éthique et culture religieuse donnent un cours pour lequel elles et ils n’ont pas nécessairement la formation. La complexité du cours, tant dans sa mission que dans le contenu qu’il propose, exige une formation dans le domaine. Un programme d’appoint universitaire, offert pour celles et ceux qui souhaitent se former en ECR à la suite de l’obtention d’un baccalauréat en éducation dans un autre champ, permettrait de combler en partie cette lacune. Enfin, notons qu’on compte maintenant un grand nombre d’étudiantes et d’étudiants universitaires qui ont choisi le programme en enseignement d’ECR, qui seront dûment formés et qui sont désireux d’enseigner cette matière. La valorisation du cours tient aussi à ce qu’on leur donne la chance de l’enseigner!

La perspective que des thématiques telles que l’environnement, le numérique, l’éducation juridique, l’éducation à la sexualité et l’écocitoyenneté soient ajoutées au mandat déjà ambitieux du programme d’ECR inquiète. Nous réitérons l’importance des compétences déjà en place. Rajouter ces thématiques accentuerait l’impression de morcellement de la tâche et précariserait celle-ci considérablement. La révision du cours d’ECR ne peut se faire en alourdissant davantage la charge des enseignantes et des enseignants.

Si le Ministère abolit le programme, les conséquences ne seront pas liées uniquement à l’organisation de la tâche. Des pertes d’emploi seront inévitables dans les établissements scolaires. N’oublions pas les finissantes et finissants du programme en enseignement d’ECR qui se verront privé-es de leurs perspectives d’emploi.

---

<sup>2</sup> Une enquête réalisée par l’Association québécoise en éthique et culture religieuse en 2013 soulignait que 47 % des écoles secondaires disponibles à l’enquête n’accordaient pas les 250 heures indiquées au programme (Fournier 2019).

#### d) Formation des maîtres

Certains enjeux en lien avec le programme d'ECR pourraient toucher le manque de formation dans ce domaine de certaines enseignantes et enseignants. En 2015, une étude faisait état d'importantes lacunes tant sur le plan de la consultation des enseignantes et des enseignants donnant le cours d'ECR à l'ordre primaire que sur celui de la formation qui leur avait été offerte pour maîtriser le nouveau cours : « Parmi les enseignants du primaire ayant obtenu leur baccalauréat en enseignement avant l'implantation du cours d'ECR, c'est-à-dire la majorité des enseignants du Québec, près de 60 % avaient reconnu n'avoir reçu aucune formation pour transmettre la matière à leurs élèves, tandis que 17 % avaient reçu cinq heures de formation, et 25 % plus de six heures » (Orfali, 2015). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, notamment la trop courte période pendant laquelle cette formation fut offerte, le gouvernement ayant coupé son financement dès 2009.

Cependant, depuis l'implantation du cours d'ECR, les universités offrent une formation en éthique et culture religieuse à celles et ceux qui se destinent à son enseignement. Dans les programmes de baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire, on trouve au moins un cours en éthique et culture religieuse. Six universités offrent par ailleurs un programme de baccalauréat en enseignement secondaire, profil de formation en éthique et culture religieuse, reconnu par le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (2020) : l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec à Rimouski, l'Université Laval, l'Université McGill et l'Université du Québec à Montréal. Ce profil propose une formation en ECR soit de façon exclusive, soit combinée avec des éléments du profil Univers social. D'une durée de quatre ans et incluant 120 crédits, il comporte les mêmes exigences de formation théorique et pratique que les autres profils du programme : langue d'enseignement, univers social, mathématiques, sciences et technologies. Les finissantes et finissants qui ont choisi cette formation et qui souhaitent enseigner dans le domaine sont de plus en plus nombreux. Peut-être serait-il pertinent de leur laisser la chance de démontrer tant la pertinence de leur formation que celle du cours d'ECR ?

En tout état de cause, il serait illogique de juger le cours d'ECR à partir du seul constat que plusieurs enseignantes et enseignants donnant le cours d'ECR ne possèdent pas de formation dans ce champ d'expertise. Ces personnes n'ont pas à faire les frais d'une situation qu'on trouve dans l'enseignement de plusieurs autres disciplines au secondaire et qui perdure avec la pénurie d'enseignantes et d'enseignants dans le réseau scolaire. Ce problème d'affectation dans les tâches mérite une approche systémique.

Finalement, il n'y aurait même pas davantage de capacités pour donner le nouveau cours envisagé par le Ministère (d'ailleurs qui pourrait avoir les formations requises pour autant de domaines d'études?), alors que nous avons des enseignantes et des enseignants fraîchement diplômé-es parfaitement bien formé-es pour donner le cours d'ECR.

## 5 - Ce que le programme d'ECR devrait être... ou ne pas être (voilà la question!)

Participation citoyenne et démocratie, éducation juridique, écocitoyenneté, éducation à la sexualité, connaissance de soi et relations interpersonnelles, éthique et citoyenneté numérique, culture des sociétés : ces compétences à la carte, certes dans l'air du temps, ne peuvent constituer en soi un cours abouti et offrir une formation cohérente dans le développement de l'élève. Quelle serait la ligne directrice de cette formation ?

Nous voyons dans cet assemblage de thématiques une instrumentalisation de celles-ci servant à justifier le retrait de la culture religieuse tout en occultant l'éthique (par sa juxtaposition à la citoyenneté numérique et, par le fait même, par la réduction de sa portée) et la pratique du dialogue. Certains thèmes proposés par le gouvernement sont déjà présents dans le programme actuel d'ECR et dans la formation de l'élève. Ce faisant, la proposition de ce dernier sacrifie des compétences, des thèmes et des sujets qui ne se trouvent nulle part ailleurs et qui sont cruciaux pour le développement du vivre-ensemble.

Le thème de l'éducation sexuelle est particulièrement délicat et nécessite une réflexion approfondie. En introduisant de manière aussi précipitée l'éducation sexuelle dans le programme d'ECR, n'est-on pas en train de compromettre les chances de réussite de ce retour formel attendu ? Prenons le temps de bien y réfléchir.

La dimension éthique présente dans le programme d'ECR est un acquis inestimable dans le curriculum scolaire québécois. En aucun cas, elle ne devrait être reléguée au même statut que celui des thèmes abordés sous son regard ou limitée à son aspect individuel dans la sphère privée. L'éthique n'est pas un thème parmi d'autres, pas plus que les différents thèmes ne doivent être présentés en eux-mêmes, sans approche disciplinaire ou cadre analytique. Le faire entraînerait une banalisation des questionnements universels et un retour à un succédané de cours de morale sur des sujets disparates.

La culture religieuse est sans doute le thème qui soulève le plus les passions, mais son retrait pur et simple ne réglerait en rien la question. Au contraire, la négation ou l'occultation de la dimension religieuse du social nous apparaît comme une démission des pouvoirs publics face à leurs responsabilités quant au vivre-ensemble. Insister sur le caractère anthropologique des religions, tant dans le libellé de la compétence que dans son contenu, pourrait aider tous et chacun à mieux saisir le caractère laïque du programme. Spécifier que les questions spirituelles et existentielles ne sont pas l'apanage des religions permettrait également de clarifier les ambiguïtés associées à cette compétence. Finalement, pour présenter l'ensemble des cultures religieuses du Québec, il serait impératif de mieux documenter les spiritualités autochtones et de leur accorder une place mieux définie dans le programme d'ECR.

Pour certains, seule l'éradication de la discussion sur le phénomène religieux en milieu scolaire pourrait garantir le caractère intégralement laïque de l'enseignement. Toutefois, il apparaît peu probable qu'une absence d'éducation permette de mieux développer chez l'élève le recul critique souhaité relativement aux religions. En quoi cela favoriserait-t-il davantage le vivre-ensemble de

même que la liberté de conscience et de religion ? La commission Stasi, chargée de mener une réflexion sur l'application de la laïcité en France, peut nous éclairer à ce sujet :

« Si elle se limite à une conception étroite de la neutralité par rapport à la culture religieuse ou spirituelle, l'école contribue à la méconnaissance des élèves en ce domaine et les laisse désarmés, sans outil intellectuel, face aux pressions et aux instrumentalisation des activistes politico-religieux qui prospèrent sur le terreau de cette ignorance. Remédier à ces carences est une urgence sociale. En cela, l'école doit permettre aux élèves d'exercer leur jugement sur les religions et la spiritualité en général dans la multiplicité de leurs manifestations, y compris leurs fonctions politiques, culturelles, intellectuelles et juridiques. L'enseignement peut aider à la découverte des textes révélés des diverses traditions et à réfléchir sur leurs significations, sans s'immiscer dans l'interprétation sacrée. La laïcité crée une responsabilité à la charge de l'État. Favoriser l'enrichissement de la connaissance critique des religions à l'école peut permettre de doter les futurs citoyens d'une formation intellectuelle et critique. Ils peuvent ainsi exercer la liberté de pensée et de choix dans le domaine des croyances. » (Stasi, 2003, p. 14-15)

Le processus historique qui a mené le Québec à miser sur la connaissance du phénomène religieux et des différentes religions et à permettre aux enfants de différentes confessions religieuses, réunis dans une même classe, d'en discuter ensemble pourrait s'avérer un atout inestimable. N'est-ce pas un véhicule tout indiqué de sensibilisation à la diversité culturelle et au vivre-ensemble, et ne faudrait-il pas en prendre toute la mesure ?

Il en est de même pour la pratique du dialogue, dont l'importance centrale au sein de l'actuel programme d'ECR nous semble une force indéniable. La connaissance des procédés communicationnels propres au dialogue ainsi que sa pratique dans l'élaboration de sa propre réflexion développent le jugement critique à travers la considération d'autrui. Intimement liée à l'éthique et à la culture religieuse, la pratique du dialogue est considérée comme une compétence essentielle.

Bref, qu'est-ce que le programme d'ECR devrait être ? Commençons par considérer ce qu'il est et par nous rappeler à quoi il sert.

## **CONCLUSION : prendre le temps d'un bilan nécessaire et d'une consultation véritable sur la révision du programme d'ECR**

Le programme d'éthique et culture religieuse est un programme unique dans le paysage scolaire. En intégrant la connaissance du phénomène religieux et des différentes religions (comme éléments de culture générale) à l'éthique et à la pratique du dialogue, le programme propose un questionnement sur la condition humaine et les valeurs sociales tout en développant la pensée critique. Il s'agit d'un apport éducatif essentiel au curriculum scolaire.

La FNEEQ réitère qu'avant toute réforme ou abolition, un véritable bilan du programme d'ECR et de son implantation doit être fait. Nous insistons sur l'importance d'inclure dans cette réflexion les enseignantes et les enseignants ainsi que les actrices et les acteurs en formation des maîtres. Ces derniers ne demandent qu'à être consultés sur le sujet; il est important de les entendre.

La révision du programme d'études en éthique et culture religieuse apparaît pertinente 12 ans après son implantation. Elle est attendue par le milieu, autant de la part des personnes qui en soutiennent le maintien que de celle de ses détracteurs. Le programme d'ECR a été créé dans la controverse, mais les critiques et perspectives à son endroit ont évolué. Des besoins nouveaux se sont précisés. Il n'est pas interdit de penser qu'un bilan systématique, appuyé sur une consultation large, pourrait mener non seulement à des propositions consensuelles, mais aussi à des avancées très avantageuses sur les plans éducatif et social. Donnons-nous le temps nécessaire pour faire cette démarche. Le rôle d'un gouvernement n'est-il pas de chercher des avancées qui rallient ?

### **La FNEEQ-CSN demande au ministère de l'Éducation :**

- D'abandonner sa proposition de remplacer l'actuel cours d'ECR par un cours à thèmes, proposition risquant de mener à une formation « fourre-tout », instrumentalisée et sans cohérence dans le parcours de l'élève;
- Un moratoire sur l'abolition ou la révision du programme;
- Qu'avant toute révision, un véritable bilan du cours d'ECR et de son implantation depuis sa création soit fait;
- Que ce bilan s'appuie sur une consultation large des enseignantes et enseignants du cours d'ECR afin de tenir compte de leur expertise;
- Que ce bilan porte une attention particulière à l'examen des compétences d'éthique, de culture religieuse et de la pratique du dialogue quant à leur enrichissement du curriculum scolaire de l'élève.

## ANNEXE

**Tableau synoptique des compétences, des composantes des compétences et des thèmes des cours d'ECR au primaire et au secondaire**

COMPÉTENCES		PRIMAIRE	SECONDAIRE
<b>Réfléchir sur des questions éthiques</b>	Composantes de la compétence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cerner une situation d'un point de vue éthique</li> <li>• Examiner quelques repères d'ordre culturel, moral, religieux, scientifique ou social</li> <li>• Évaluer des options ou des actions possibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser une situation d'un point de vue éthique</li> <li>• Examiner une diversité de repères d'ordre culturel, moral, religieux, scientifique ou social</li> <li>• Évaluer des options ou des actions possibles</li> </ul>
	Principaux thèmes  1 <sup>er</sup> cycle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les besoins des êtres humains et d'autres êtres vivants</li> <li>• Des exigences de l'interdépendance entre les êtres humains et les autres êtres vivants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La liberté</li> <li>• L'ordre social</li> <li>• L'autonomie</li> </ul>
	2 <sup>e</sup> cycle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les relations interpersonnelles dans les groupes</li> <li>• Des exigences de la vie de groupe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La tolérance</li> <li>• L'avenir de l'humanité</li> <li>• La justice</li> <li>• L'ambivalence de l'être humain</li> </ul>
	3 <sup>e</sup> cycle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des personnes membres de la société</li> <li>• Des exigences de la vie en société</li> </ul>	



COMPÉTENCES		PRIMAIRE	SECONDAIRE
<b>Manifester une compréhension du phénomène religieux</b>	Composantes de la compétence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Explorer des expressions du religieux</li> <li>• Établir des liens entre les expressions du religieux et l'environnement social et culturel</li> <li>• Considérer une diversité de façons de penser, d'être et d'agir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser des expressions du religieux</li> <li>• Établir des liens entre des expressions du religieux et l'environnement social et culturel</li> <li>• Examiner une diversité de façons de penser, d'être et d'agir</li> </ul>
	Principaux thèmes  1 <sup>er</sup> cycle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des célébrations en famille</li> <li>• Des récits marquants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le patrimoine religieux québécois</li> <li>• Les éléments fondamentaux des traditions religieuses</li> <li>• Des représentations du divin et des êtres mythiques et surnaturels</li> </ul>
	2 <sup>e</sup> cycle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des pratiques religieuses en communauté</li> <li>• Des expressions du religieux dans l'environnement du jeune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des religions au fil du temps</li> <li>• Des questions existentielles</li> <li>• L'expérience religieuse</li> <li>• Les références religieuses dans les arts et dans la culture</li> </ul>
	3 <sup>e</sup> cycle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les religions dans la société et dans le monde</li> <li>• Des valeurs et des normes communes</li> </ul>	

COMPÉTENCES		PRIMAIRE	SECONDAIRE
<b>Pratiquer le dialogue</b>	Composantes de la compétence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser sa pensée</li> <li>• Interagir avec les autres</li> <li>• Élaborer un point de vue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser sa pensée</li> <li>• Interagir avec les autres</li> <li>• Élaborer un point de vue étayé</li> </ul>
	Principaux thèmes	<p>La compétence <i>pratique du dialogue</i> comporte les trois mêmes sections au premier cycle du primaire et au deuxième cycle du secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des formes du dialogue et des conditions favorables</li> <li>- Des moyens pour élaborer un point de vue</li> <li>- Des moyens pour interroger un point de vue</li> </ul>	

## MÉDIAGRAPHIE

- Bilan du siècle. (1999). *Dépôt du rapport Proulx sur le statut des écoles québécoises*. Repéré à <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/22537.html>
- Bouchard, Gérard, et Charles Taylor. (2008). *Fonder l'avenir : le temps de la conciliation*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 307 p.
- Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE). (2020). *Rechercher des programmes agréés*. Repéré à <http://www1.education.gouv.qc.ca/capfe/index.asp?page=listeProgr&action=search&aSousProfilsSortie=12&btnSubmit=Transmettre&A69A9578=301C78A4B74E7FEC3AFBDCE0534BFEA8>
- Confédération des syndicats nationaux (CSN). (2007). *Mémoire présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*. Repéré à [https://www.csn.qc.ca/2007-10-16\\_memoire\\_bouchard-taylor\\_csn/](https://www.csn.qc.ca/2007-10-16_memoire_bouchard-taylor_csn/)
- Fournier, Sylvain. (5 septembre 2019). « Le cours d'éthique et culture religieuse n'est pas un débarras ». Repéré à <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/201909/04/01-5239827-le-cours-dethique-et-culture-religieuse-nest-pas-un-debarras.php>
- Gouvernement du Québec. (2020). *Consultations sur le programme d'études Éthique et culture religieuse*. Repéré à <http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/consultations-sur-le-programme-detudes-ethique-et-culture-religieuse/>
- Leroux, Georges. (2007). *Éthique, culture religieuse, dialogue. Arguments pour un programme*. Saint-Laurent, Québec : Fides, 117 p.
- Légis Québec (à jour au 1<sup>er</sup> novembre 2019). *Loi sur l'instruction publique. Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*. Chapitre I-13.3, r. 8. Repéré à <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/I-13.3.%20r.%208>
- Orfali, Philippe. (14 septembre 2015). « Des enseignants peu consultés et mal préparés. », *Le Devoir*, Repéré à <https://www.ledevoir.com/societe/education/450016/ethique-et-culture-religieuse-des-enseignants-peu-consultes-et-mal-prepares>
- Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). (2008). *Éthique et culture religieuse*. Repéré à [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/jeunes/pfeq/PFEQ\\_ethique-culture-religieuse-primaire.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PFEQ_ethique-culture-religieuse-primaire.pdf)
- Stasi, Bernard. (2003). *Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République : rapport au Président de la République*. Repéré à <https://www.vie-publique.fr/rapport/26626-commission-de-reflexion-sur-application-du-principe-de-laicite>
- UNESCO. (2016). *Guide du personnel enseignant pour la prévention de l'extrémisme violent*. Repéré à [https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Prevention\\_radicalisation/54/7/UNESCOGuideenseignantFRE\\_949547.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Prevention_radicalisation/54/7/UNESCOGuideenseignantFRE_949547.pdf)